

RÈGLEMENT N° 943-01-26

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 943-25 RELATIF À LA TARIFICATION
DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté le 12 janvier 2026, le *Règlement numéro 943-25 relatif à la tarification des services municipaux pour l'année 2026*;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité souhaite modifier les dates du Campuces afin de l'adapter au calendrier modifié du Centre de services scolaires des Laurentides;

ATTENDU QUE la grille de tarification du Campuces se trouvant à l'annexe B doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le *Règlement numéro 943-25 relatif à la tarification des services municipaux pour l'année 2026* soit modifié, et qu'il soit statué, décrété et ordonné par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La grille de tarification du Campuces se trouvant à l'Annexe B du règlement 943-25 est remplacée par celle se trouvant à l'Annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement modifie le *Règlement numéro 943-25 relatif à la tarification des services municipaux pour l'année 2026*.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Bernard Bouclin
Maire

Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière

Procédure d'adoption

Avis de motion et dépôt : 7 avril 2026

Adoption : 4 mai 2026

Avis de promulgation d'EV : 5 mai 2026

Campuces 2026

Camp de jour 4-12 ans : Été complet (9 semaines) (4 ans au plus tard le 24 juin 2024)

(4 ans au plus tard le 25 juin 2026)

25 juin au 21 août 2026	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Résidents Piedmont et Morin-Heights	830 \$	805 \$	780 \$
Non-résidents	1 400 \$		

Camp de jour : Par semaine 4-12 ans

(4 ans au plus tard le 24 juin 2024)

(4 ans au plus tard le 25 juin 2026)

Jeudi et vendredi/semaine 1 (25 et 26 juin)	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Résidents Piedmont et Morin-Heights	55 \$	50 \$	45 \$
Non-résidents	80 \$		
Lundi au vendredi/semaine 2 à 9 (29 juin au 21 août)	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Résidents Piedmont et Morin-Heights	135 \$	130 \$	125 \$
Non-résidents	195 \$		

Camp de jour: Par semaine 13 à 15 ans

(13 ans avant le 30 septembre 2026)

3 jours/semaine 2 à 9 (mardi-mercredi-jeudi)	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Résidents Piedmont et Morin-Heights	135 \$	130 \$	125 \$
Non-résidents	195 \$		

Service de garde (9 semaines) 4 à 12 ans

25 juin au 21 août 2026	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Résidents Piedmont et Morin-Heights	250 \$	240 \$	240 \$
Non-résidents	295 \$		

Service de garde (par semaine) 4 à 12 ans

Lundi au vendredi/semaine 1 (25 et 26 juin)	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Résidents Piedmont et Morin-Heights	15 \$	10 \$	10 \$
Non-résidents	21 \$		
Lundi au vendredi/semaine 2 à 9 (29 juin au 21 août)	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Résidents Piedmont et Morin-Heights	37 \$	32 \$	32 \$
Non-résidents	52 \$		

Autres frais

Chandails	20 \$
-----------	-------

Retardataires	Inscription
Nouvelle inscription à partir du 1er juin (par enfant/pour l'été/ par transaction)	25 \$

Modalité de remboursement en cas d'annulation

Avant le 13 avril, pour tout remboursement, des frais de 10%, s'applique. Modification gratuite si disponibilité. À partir du mardi 14 avril, aucun remboursement possible, sauf sur présentation d'une preuve médicale, mais des frais administratifs de 20% vous seront facturés.

Retard service de garde

Après 18h, des frais de 1\$ la minute de retard par enfant seront facturés